

**Commune de
MARSSAC sur TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**ROUTE BARRÉE
RUE DE L'EGLISE**

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu la demande de l'Association Marssac Aventure en date du 01 Juillet 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique;

ARRÊTE

**Dimanche 05 Juillet 2026
de 08h00 à 13h00**

Article 1^{er} : La route sera fermée à la circulation, rue de l'Eglise : sur la portion entre la rue Lilian Doire et la rue de la gare, pendant la durée de la manifestation.

Article 2 : L'accès aux véhicules de secours, de lutte contre les incendies et des forces de l'ordre devra être maintenu en permanence.

Article 3 : L'Association Marssac Aventure assurera la mise en place, la surveillance et le retrait de l'ensemble de la signalisation réglementaire conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site internet de la Mairie et à proximité de la manifestation.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera faite :
- au Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- au Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Albi ;
- à l'Association Marssac Aventure,
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 01 Juillet 2026

Le Maire

Mairie de Marssac-sur-Tarn
(81)

Jean-Pierre Cassagnes